

# Séance ordinaire du 4 mars 2013

Procès-verbal



## 01 - Ouverture de la session

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 mars

2013, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Madame Andréanne Giasson, conseillère district #2

Madame Micheline Beaudet, conseillère district #4

Monsieur Pierre Audesse, conseiller district #5

Monsieur Yves Gingras, conseiller district #6

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Josée Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Sont absents :

Madame Claudette Desrochers, conseillère district #1

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller district #3

### 1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

## 02 (2013-03-77) - Adoption de l'ordre du jour

### 2 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mars 2013 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 03 (2013-03-78) - Adoption du procès-verbal

### 3 - Adoption du procès-verbal

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et

reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 04 - Administration et législation

### 4 - Administration et législation

#### 04.01 (2013-03-79) - Remplacement d'un portable pour un élu municipal

##### 4.1 - Remplacement d'un portable pour un élu municipal

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras, d'accepter la soumission de A.I.G.G. Informatique Inc. pour le remplacement du portable d'un élu municipal pour un portable de modèle «ASUS X54» étant donné que celui-ci n'était plus fonctionnel. Un montant de 776.08 \$ taxes incluses sera pris au poste budgétaire 02.11000.414.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **04.02 (2013-03-80) - Autorisation du 2e paiement à Enviro-accès pour le Programme Climat municipalité**

### **4.2 - Autorisation du 2e paiement à Enviro-accès pour le Programme Climat municipalité**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit participe au Programme Climat municipalités par le MDDEFP avec subvention ;

ATTENDU QUE la firme Enviro-accès Inc., a été mandatée pour faire l'inventaire de gaz à effet de serre et l'élaboration d'un plan d'action pour la réduction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le 2e paiement à Enviro-accès Inc. pour la préparation et la remise de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du Programme Climat municipalités au coût de 26 813.40 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.61000.411.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **04.03 (2013-03-81) - Développement énergétique**

### **4.3 - Développement énergétique**

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 a ouvert une opportunité pour permettre l'émergence d'une filière d'énergie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, un groupe de travail appuyait les communautés rurales dans la recherche de voies de développement en énergie verte;

CONSIDÉRANT QUE la filière d'énergie renouvelable constitue une opportunité importante de développement et de prise en main de l'avenir des communautés;

CONSIDÉRANT QUE les projets communautaires en énergie constituent d'extraordinaires opportunités de développement économique et produisent une énergie verte qui respecte les principes du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux plaident pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité des régions et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

CONSIDÉRANT QUE la revitalisation des secteurs ruraux en phase de dévitalisation et l'occupation dynamique du territoire ne peuvent être assurées que par le maintien des communautés locales;

CONSIDÉRANT QUE ces projets contribuent à la diversification de l'utilisation des ressources naturelles et contribuent à la revitalisation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la filière de la petite hydraulique est particulièrement prometteuse, car elle offre la possibilité aux communautés de prendre en charge leur développement en misant sur une ressource propre et renouvelable présente sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la ministre québécoise des Ressources naturelles, Mme Martine Ouellet, a mis fin abruptement au programme de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins et a annulé six projets;

CONSIDÉRANT QUE cette décision porte un dur coup aux régions et aux communautés qui ont répondu aux appels d'offres d'Hydro-Québec et à une stratégie gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition du programme de petites centrales hydroélectriques détruit les efforts de développement endogènes des communautés locales et régionales;

CONSIDÉRANT QUE cette filière énergétique est une source de production d'énergie renouvelable avantageuse pour Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec porte un dur coup à la relation de confiance qu'il doit entretenir avec le milieu municipal à qui on a confié la responsabilité du développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est en déficit énergétique, mais en surplus d'électricité et qu'il a une occasion inespérée de réduire sa dépendance au pétrole;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la filière éolienne a permis l'émergence d'une industrie structurante pour le Québec et principalement pour la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement de Québec doit maintenir ses efforts pour synchroniser le développement de projets éoliens avec la capacité manufacturière afin d'éviter de se retrouver avec des arrêts de production dans les différentes usines du Québec.

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse:

DE DEMANDER au gouvernement du Québec :

- . de reconsidérer sa décision afin de permettre aux six projets en cours de poursuivre leur cheminement,
- . de lancer très rapidement un appel d'offres des 700 MW d'énergie éolienne qui favorisera le développement de projets communautaires,
- . de déposer la Stratégie énergétique afin de discuter de l'avenir de l'ensemble des filières énergétiques;

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **04.04 (2013-03-82) - Renouvellement annonce publicitaire dans le feuillet Paroissial**

### **4.4 - Renouvellement annonce publicitaire dans le feuillet Paroissial**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit possède un espace publicitaire dans le feuillet Paroissial et que celui-ci vient à échéance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beudet de renouveler l'annonce publicitaire de la municipalité de Saint-Agapit à Imprimerie Limoilou Inc. pour le feuillet Paroissial pour un montant de 270.18 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.13000.341

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **05 - Voirie aqueduc et égout**

### **5- Voirie aqueduc et égout**

### **05.01 (2013-03-83) - Estimation et autorisation - Appel d'offres pour l'achat et la pose d'une clôture dans la rue Fournier**

#### **5.1 - Estimation et autorisation - Appel d'offres pour l'achat et la pose d'une clôture dans la rue Fournier**

ATTENDU QUE le conseil a estimé le montant pour l'achat et la pose d'une clôture de 4 pi de hauteur sur une distance de + ou - 420 mètres dans la rue Fournier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'aller en appel d'offres pour l'achat et la pose d'une clôture de 4 pi de hauteur sur une distance de + ou - 420 mètres dans la rue Fournier et de désigner monsieur Gilbert Breton, Directeur des travaux publics comme responsable de l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **05.02 (2013-03-84) - Estimation et autorisation - Appel d'offre pour l'achat de 70 compteurs d'eau**

#### **5.2 - Estimation et autorisation - Appel d'offres pour l'achat de 70 compteurs d'eau**

ATTENDU QUE le conseil a estimé le montant pour l'achat de 70 compteurs d'eau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'aller en appel d'offres pour l'achat de 70 compteurs d'eau et de désigner monsieur Gilbert Breton, Directeur des travaux publics comme responsable de l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **05.03 (2013-03-85) - Estimation et autorisation - Appel d'offres pour l'achat d'abat poussière pour les rangs et rues municipales**

#### **5.3 - Estimation et autorisation - Appel d'offres pour l'achat d'abat poussière pour les rangs et rues municipales**

ATTENDU QUE le conseil a estimé le montant pour l'achat d'abat poussière pour l'entretien des rangs et des rues municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'aller en appel d'offres pour l'achat d'abat poussière pour l'entretien des rangs et des rues municipales et de désigner monsieur Gilbert Breton, Directeur des travaux publics comme responsable de l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **05.04 (2013-03-86) - Estimation et autorisation - Appel d'offres sur invitation pour le rapiéçage mécanique pour les rangs et rues municipales**

#### **5.4 - Estimation et autorisation - Appel d'offres sur invitation pour le rapiéçage mécanique pour les rangs et rues municipales**

ATTENDU QUE le conseil a estimé le montant pour l'achat de 400 tonnes d'asphalte pour l'entretien des rangs et des rues municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat de 400 tonnes d'asphalte pour l'entretien des rangs et des rues municipales et de désigner monsieur Gilbert Breton, Directeur des travaux publics comme responsable de l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **05.05 (2013-03-87) - Estimation et autorisation - Appel d'offres sur invitation pour l'achat de sulfate d'aluminium (2 ans)**

#### **5.5 - Estimation et autorisation - Appel d'offres sur invitation pour l'achat de sulfate d'aluminium (2 ans)**

ATTENDU QUE le conseil a estimé le montant pour l'achat de 100 000 litres de sulfate d'aluminium pour les 2 prochaines années ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat de 100 000 litres de sulfate d'aluminium pour les 2 prochaines années et de désigner monsieur Gilbert Breton, Directeur des travaux publics comme responsable de l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **05.06 (2013-03-88) - Estimation et autorisation - Appel d'offres pour l'achat d'un véhicule**

#### **5.6 - Estimation et autorisation - Appel d'offres pour l'achat d'un véhicule**

ATTENDU QUE le conseil a estimé le montant pour l'achat d'un camion pour la voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'aller en appel d'offres pour l'achat d'un camion pour la voirie et de désigner monsieur Gilbert Breton, Directeur des travaux publics comme responsable de l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **05.07 (2013-03-89) - Adoption de la liste des travaux routiers 2013**

#### **5.7 - Adoption de la liste des travaux routiers 2013**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Agapit désire faire une demande d'aide financière au député de Lotbinière-Frontenac pour ses travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'approuver la liste des travaux routiers municipaux, tel que déposée par monsieur Gilbert Breton, Directeur des travaux publics et de faire parvenir la liste des travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2013 au député de Lotbinière-Frontenac, monsieur Laurent Lessard.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **05.08 (2013-03-90) - Demande à la CPTAQ - Puits**

#### **5.8 - Demande à la CPTAQ - Puits**

Attendu que la municipalité de Saint-Agapit désire se doter d'infrastructures supplémentaires de distribution en eau potable ;

Attendu que la municipalité doit construire un bâtiment pour le pompage des puits municipaux et procéder au raccordement des puits sur le lot 4 915 312, en passant des conduites d'amenée d'eau ;

Attendu que la municipalité de Saint-Agapit désire obtenir une autorisation de la CPTAQ pour une utilisation de terrain agricole autre que l'agriculture ;

Attendu que la présente demande concerne le lot 4 915 312 ;

Attendu que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale en vigueur ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Gingras et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'autorisation présentée par la municipalité de Saint-Agapit auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et d'autoriser un montant de 275 \$ pour les frais de cette demande. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 23.40031.721

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **05.09 (2013-03-91) - Autorisation à SNC Lavalin à faire la demande au MDDEFP**

### **5.9 - Autorisation à SNC Lavalin à faire la demande au MDDEFP**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire aménager et raccorder les puits Olivier 6 à 10 et construire un nouveau bâtiment de services ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras, d'autoriser la firme SNC Lavalin Inc. à présenter et transmettre pour et au nom de la municipalité de Saint-Agapit la demande de certificat d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, et lorsque les travaux seront achevés d'autoriser cette même firme à signer l'attestation de conformité à l'effet que les travaux ont été réalisés conformément au certificat d'autorisation émis.

D'autoriser un montant de 4 382 \$ à l'ordre du ministre des Finances pour cette demande de certificat d'autorisation. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 23.40031.721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **05.10 (2013-03-92) - Autorisation pour rencontrer Mme. Laurette Lambert - Forage nouveaux puits**

### **5.10 - Autorisation pour rencontrer madame Laurette Lambert - Forage nouveaux puits**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire procéder à d'éventuels forages de puits municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras, de demander une rencontre avec madame Laurette Lambert pour prendre entente pour d'éventuels forages de puits municipaux sur le lot 3 638 704.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06 - Urbanisme**

### **6 - Urbanisme**

## **06.01 (2013-03-93) - Embauche de Claude Fortin, Responsable en urbanisme**

### **6.1 - Embauche de Claude Fortin, Responsable en urbanisme**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a formé un comité de sélection pour l'embauche du responsable à l'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse que le conseil, conformément à la recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de Monsieur Claude Fortin au poste de Responsable à l'urbanisme à compter du 4 mars 2013. Il est également résolu d'autoriser la mairesse, madame Sylvie Fortin Graham ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Josée Martineau, à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Agapit. Le salaire et les conditions sont établis selon l'entente et la politique de gestion du personnel cadre de la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.02 (2013-03-94) - Offre de service de la firme Del Degan Massé - Modification de la réglementation d'urbanisme**

### **6.2 - Offre de service de la firme Del Degan Massé - Modification de la réglementation d'urbanisme**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé une offre de service de la firme Del Degan Massé, Experts-conseils en vue de modifier

certaines dispositions de sa réglementation d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'accepter l'offre de services de la firme Del Degan, Massé Experts-conseils au montant de 2 500 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.61000.411.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.03 (2013-03-95) - Entériner l'achat d'un portable pour le responsable à l'urbanisme**

### **6.3 - Entériner l'achat d'un portable pour le responsable à l'urbanisme**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de faire le paiement de la facture numéro 21997 à la compagnie A.I.G.G. Informatique pour l'achat d'un portable « modèle ACER » pour le responsable à l'urbanisme, au coût de 1 263.58 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.61000.726

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.04 (2013-03-96) - Autorisation pour signer le protocole d'entente pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures municipales secteur Tannerie 3B**

### **6.4 - Autorisation pour signer le protocole d'entente pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures municipales secteur Tannerie 3B**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser madame Sylvie Fortin Graham, mairesse, ainsi que madame Josée Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Agapit le protocole d'entente pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures municipales, secteur Tannerie 3B.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.05 (2013-03-97) - Autorisation pour signer le protocole d'entente pour la finalisation de travaux municipaux dans les développements Tannerie 3A et Jovina**

### **6.5 - Autorisation pour signer le protocole d'entente pour la finalisation de travaux municipaux dans les développements Tannerie 3A et Jovina**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser madame Sylvie Fortin Graham, mairesse, ainsi que madame Josée Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Agapit le protocole d'entente pour la finalisation de travaux municipaux dans les développements Tannerie 3A et Jovina.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **07 - Loisirs**

### **7 - Loisirs**

## **07.01 (2013-03-98) - Aide financière pour le projet Pavage de la piste cyclable à Saint-Agapit**

### **7.1 - Aide financière pour le projet Pavage de la piste cyclable à Saint-Agapit**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et résolu d'autoriser le versement de 30 000 \$, soit 15 000 \$ en 2013 et 15 000 \$ en 2014, pour le projet « Pavage de la piste cyclable à Saint-Agapit » piloté par la Corporation de développement économique de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07.02 (2013-03-99) - Estimation et autorisation - Appel d'offre pour une étude sur l'état physique du Centre Sportif G.H. Vermette**

### **7.2 - Estimation et autorisation - Appel d'offres pour une étude sur l'état physique du Centre Sportif G.H. Vermette**

ATTENDU QUE le conseil a estimé un montant pour faire une étude sur l'état physique du Centre Sportif G.H. Vermette ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'aller en appel d'offres pour faire produire une étude sur l'état physique du Centre Sportif G.H. Vermette dans le but d'une mise à niveau et d'une mise aux normes de l'infrastructure et de désigner monsieur Patrice Boucher, directeur des loisirs, comme responsable de l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07.03 (2013-03-100) - Estimation et autorisation - Appel d'offres pour la tonte des abords de la piste cyclable**

### **7.3 - Estimation et autorisation - Appel d'offres pour la tonte des abords de la piste cyclable**

ATTENDU QUE le conseil a estimé le montant du contrat pour la tonte des abords de la piste cyclable à raison d'une tonte toutes les deux semaines pour l'été 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'aller en appel d'offres pour un contrat de la tonte des abords de la piste cyclable à raison d'une tonte toutes les deux semaines durant l'été 2013 et de désigner monsieur Patrice Boucher, directeur des loisirs, comme responsable de l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07.04 (2013-03-101) - Estimation et autorisation - Appel d'offres pour l'asphaltage du terrain de tennis**

### **7.4 - Estimation et autorisation - Appel d'offres pour l'asphaltage du terrain de tennis**

ATTENDU QUE le conseil a estimé le montant pour l'asphaltage du terrain de tennis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'aller en appel d'offres pour l'asphaltage du terrain de tennis et de désigner monsieur Patrice Boucher, directeur des loisirs, comme responsable de l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **07.05 (2013-03-102) - Inscription à une journée d'information pour les gestionnaires d'aréna**

### **7.5 - Inscription à une journée d'information pour les gestionnaires d'aréna**

ATTENDU QUE l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives offre une journée d'information pour les gestionnaires d'aréna ;

ATTENDU QUE le directeur des loisirs désire participer à cette rencontre d'information pour les gestionnaires d'aréna où il sera question de différents sujets en lien avec les arénas, dont le point « Étapes recommandées et subventions disponibles pour la modernisation d'un centre sportif »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'inscrire Patrice Boucher, directeur des loisirs à la journée d'information pour les gestionnaires d'aréna organisé par l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives qui se tiendra le 21 mars 2013 à l'Hotel Québec. Un montant de 250 \$ plus taxes sera pris au poste budgétaire 02.70130.454. Que les dépenses inhérentes à cette journée d'information seront remboursées sur pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **08 - Sécurité publique**

### **8 - Sécurité publique**

## **08.01 (2013-03-103) - Achat de 3 chapeaux de pompier**

### **8.1 - Achat de 3 chapeaux de pompier**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser l'achat à la compagnie Aréo-Feu de 3 chapeaux de pompier au montant de 1 217.59 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.22000.650.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08.02 (2013-03-104) - Nomination de trois nouveaux capitaines au service des incendies**

### **8.2 - Nomination de trois nouveaux capitaines au Service des incendies**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de nommer trois nouveaux capitaines au sein du Service des incendies de Saint-Agapit soit Steeve Cayer, Mathieu Bergeron et Louis-Philippe Guillemette.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **08.03 (2013-03-105) - Rapport sur la situation des activités du services des incendies**

### **8.3 - Rapport sur la situation des activités du service des incendies**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu à l'unanimité, de prendre acte du rapport du service de sécurité incendie pour le mois

de février 2013;

Alarme incendie :	3
Feu de résidence :	0
Feu d'Industrie :	0
Feu d'échets :	0
Feu d'installation électrique :	1
Vérification feu sans permis :	0
Feu de cheminée :	2
Désincarcération / accident de la route :	2
Assistance aux citoyens :	0
Entraide aux municipalité :	3
Intervention matières dangeureuses :	0
Vérification odeur propane	0
Pratique évacuation :	0
Total appels d'urgence :	11
Autre appel et activité :	0
Pratique :	1

Adopté à l'unanimité par les conseillers

## **09 - Finances**

### **9 - Finances**

#### **09.01 (2013-03-106) - Liste des salaires au 23 février 2013**

##### **9.1 - Liste des salaires au 23 février 2013**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet que la liste des salaires bruts payés au 23 février 2013, au montant de 70 588.63 \$ soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **09.02 (2013-03-107) - Dépenses d'investissement février 2013**

##### **9.2- Dépenses d'investissement février 2013**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser la liste des dépenses d'investissements pour le mois de février 2013 pour un montant de 25 310.75 \$.

SNC Lavalin, 8 347.19 \$, Facture # 1049744, agrandissement Station de production d'eau potable et bâtiment des puits, honoraires professionnels, poste budgétaire 23.40031.721

SNC Lavalin, 829.35 \$, Facture # 1051836, Développement Tannerie Phase 1, surveillance Tannerie phase 1, poste budgétaire 23.32037.721

SNC Lavalin, 267.37 \$, Facture # 1051838, Pavage 2011, honoraires professionnels, poste budgétaire 23.32032.721

SNC Lavalin, 14 259.78 \$, Facture # 1052745, agrandissement Station de production d'eau potable et bâtiment des puits, honoraires professionnels, poste budgétaire 23.40031.721.

SNC Lavalin, 1 607.06 \$, Facture # 1051837, Développement Tannerie Phase 3, honoraires professionnels, poste budgétaire 23.07000.000.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **09.03 (2013-03-108) - Comptes payés et à payer pour février 2013**

##### **9.3 - Comptes payés et à payer pour février 2013**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'entériner le paiement des comptes payés au cours du mois de février 2013 au montant de 117 083.75 \$, d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de février 2013 au montant de 149 995.19 \$ et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Josée Martineau, à en faire le paiement.

Adopté à l'unanimité des conseillers



## **10 - Varia**

### **10- Varia**

Aucun sujet n'a été inscrit au varia.

## **11 - Période de question des contribuables**

### **11 - Période de questions des contribuables**

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

## **12 (2013-03-109) - Levée de la séance**

### **12- Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de lever la séance ordinaire à 20h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

---

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

---

Josée Martineau, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée certifie par la présente que les crédits

budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites

par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Josée Martineau, secrétaire-trésorière/directrice générale par intérim

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse